**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 19 février 2024, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

### **SONT PRÉSENTS:**

M<sup>mes</sup> les conseillères et Stéphane Giard Paul Goulet

MM. les conseillers François Lemay Geneviève Rheault Alain Lacasse Denyse Tremblay

Robert Riel Félix Dionne

Robert Vincent Catherine Baudin\*

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Julie Bourdon.

Sont également présents : le directeur général adjoint, M. Gabriel Bruneau, la greffière adjointe, Me Joannie Meunier et la directrice générale adjointe, Mme Josée Lamoureux.

## 2024-02-0121 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

#### 2024-02-0122 Première période de questions des citoyens et des citoyennes

### 1. M. François Boisvert, district 3

M. François Boisvert questionne la modification réglementaire adoptée le 5 février 2024 sous le numéro PP07-2024.

#### 2. M. Francis Vincent, district 3

M. Francis Vincent s'oppose à la modification réglementaire adoptée le 5 février 2024 sous le numéro PP07-2024.

#### 3. M. Richard Dubé, district 2

M. Richard Dubé demande au conseil d'offrir des infrastructures de qualité et de présenter les maquettes du projet du Palace.

### 4. M<sup>me</sup> France Lafrenière, district 3

M<sup>me</sup> France Lafrenière demande au conseil d'abandonner la modification réglementaire adoptée le 5 février 2024 sous le numéro PP07-2024.

### 5. M. Jaouad El kaabi, district 8

M. Jaouad El kaabi questionne le processus de consultation citoyenne en lien avec la modification réglementaire adoptée le 5 février sous le numéro PP07-2024, la déclaration d'intérêt de la conseillère M<sup>me</sup> Baudin ainsi que la gestion des fonds publics en lien avec les diverses délégations d'élus autorisées à la dernière séance du conseil.

#### 6. M. Pierre-Albert Morin, district 5

M. Pierre-Albert Morin questionne le projet de la piste d'athlétisme. Il souligne que la signalisation des piétons sur la piste cyclable est inadéquate et soulève la désuétude des infrastructures.

#### 7. M<sup>me</sup> Nathalie Lapalme, district 3

Mme Nathalie Lapalme questionne la modification réglementaire adoptée le 5 février 2024 sous le numéro PP07-2024 et demande de revoir la façon de communiquer avec la population.

## 8. M<sup>me</sup> Josée Gagnon, (par courriel)

M<sup>me</sup> Josée Gagnon demande un suivi concernant la demande de diminution de vitesse à 70 km/h sur le boul. David-Bouchard Nord, entre les rues Dufferin et Drummond.

### 2024-02-0123 Approbation du procès-verbal du 5 février 2024

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 5 février 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 5 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

# 2024-02-0124 Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2024-80011 – 509, rue Bonneau – Lot numéro 1 141 885 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2024-013, transmettant la résolution numéro 240123-02 du comité consultatif d'urbanisme;

La conseillère Geneviève Rheault explique la teneur de cette demande de dérogation mineure et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Vincent Landry-Lagimonière, propriétaire, pour l'immeuble situé au 509, rue Bonneau;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Landry-Lagimonière, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 509, rue Bonneau, à Granby, portant le numéro de lot 1 141 885, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 240123-02, en date du 23 janvier 2024, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

- 1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
- 2. la superficie des terrains projetés dépasse significativement la superficie minimale requise;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public sur le site Internet de la Ville ainsi que son affichage au bureau de la municipalité en date du 2 février 2024, annonçant l'assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault appuyé par le conseiller Paul Goulet

numéro 4130 de ses minutes, dossier de référence 06-313.

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2024-80011 pour la propriété située au 509, rue Bonneau, portant le numéro de lot 1 141 885, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser deux (2) futurs lots d'une largeur d'au moins 41,3 mètres pour le lot numéro 6 610 764 et d'au moins 41,31 mètres pour le lot 6 610 763, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, il est établi que la norme est de 50 mètres, le tout en référence au plan cadastral parcellaire préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, en date du 11 décembre 2023, sous le

Adoptée à l'unanimité

#### 2024-02-0125

# Autorisation – Usage conditionnel – Demande de permis de construction numéro 2023-2860 – 1740, rue Principale

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2024-014, transmettant la résolution 240123-03 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Stéphane Giard explique la teneur de cette demande d'usage conditionnel et la mairesse, M<sup>me</sup> Julie Bourdon, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0665-2016 sur les usages conditionnels, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande d'usage conditionnel formulée par M. Raphaël Grondin, mandataire et représentant de RE/MAX, pour l'immeuble situé au 1740, rue Principale;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE M. Raphaël Grondin, mandataire et représentant de RE/MAX, a formulé, le 30 novembre 2023, une demande de permis de construction, en vertu du Règlement numéro 0665-2016 sur les usages conditionnels, pour la propriété située au 1740, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise la construction de trois (3) bâtiments d'un étage d'une largeur de 10,97 mètres et d'une profondeur de 91,44 mètres pour une superficie au sol totale d'environ 3 009,3 mètres carrés² (3 x 1 003,1 mètres carrés);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 240123-03, à l'effet d'autoriser cette demande d'usage conditionnel aux conditions suivantes :

- qu'une ligne d'arbustes des côtés est et sud soit ajoutée afin de bien scinder les terrains visuellement:
- 2. que l'essence d'arbre « Acer Ginnala » soit remplacé par une essence à plus gros déploiement pour s'assurer d'offrir de l'ombrage sur tout le site;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public sur le site Internet de la Ville ainsi que son affichage au bureau de la municipalité en date du 2 février 2024, annonçant l'assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard appuyé par le conseiller François Lemay

d'accepter la demande de permis de construction numéro 2023-2860, pour la propriété située au 1740, rue Principale, en vertu du Règlement numéro 0665-2016 sur les usages conditionnels, visant la construction de trois (3) bâtiments d'un étage d'une largeur de 10,97 mètres et d'une profondeur de 91,44 mètres pour une superficie totale au sol d'environ 3 009,3 mètres carrés (3 x 1 003,1 mètres carrés) aux conditions suivantes :

- qu'une ligne d'arbustes des côtés est et sud soit ajoutée afin de bien scinder les terrains visuellement;
- 2. que l'essence d'arbre « Acer Ginnala » soit remplacé par une essence à plus gros déploiement pour s'assurer d'offrir de l'ombrage sur tout le site;

le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre, portant le numéro 11 013 de ses minutes, dossier de référence R4565 en date du 24 octobre 2023 ainsi qu'au plan d'aménagement paysager projeté préparé par M. Bruno Desruisseaux, technologue en architecture, en date de novembre 2023 portant le numéro de dossier 2023-143.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0126 Renouvellement de l'adhésion – Fédération canadienne des municipalités – 2024-2025

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2024-002;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse appuyé par le conseiller Robert Riel

de renouveler l'adhésion de la Ville de Granby à la Fédération canadienne des municipalités (FCM); et

de payer la cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, soit le taux de base de 1 110 \$ plus les frais de cotisation calculés selon la population au taux de 0,2186 \$ par habitant, pour un montant de 15 088,86 \$, pour un montant total de 18 624,63 \$, plus les taxes applicables, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 082-2024, en date du 14 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0127

Autorisation – Avis de contamination – Lot numéro 1 401 844 du cadastre du Québec – 553, rue Léon-Harmel

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2024-013;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet

appuyé par le conseiller Robert Riel

de publier un avis de contamination sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 401 844 du cadastre du Québec, situé au 553, rue Léon-Harmel, conformément aux projets d'avis de contamination ainsi qu'au résumé de l'étude de caractérisation de celui-ci, joints au présent sommaire numéro DG-2024-013.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0128

Adoption du rapport annuel 2023 d'activité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de sécurité incendie, sous le numéro SI-2024-001;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Ville de Granby contenues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2023 doit être adopté par résolution dans les trois (3) mois de la fin de l'année financière;

CONSIDÉRANT QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'adopter le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la Ville de Granby, daté de janvier 2024, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*; et

de confier le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

Adoptée à l'unanimité

#### 2024-02-0129

# Comité de circulation – Réunion du 23 janvier 2024 – Recommandations pour acceptation par le conseil municipal

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-021;

CONSIDÉRANT la réunion du comité de circulation du 23 janvier 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'approuver les recommandations du comité de circulation suite à la réunion du 23 janvier 2024, à l'exception du point 3.1. quant à la demande d'arrêt dans toutes les directions des rues Bergeron Est et boulevard Pierre-Laporte qui est reporté; et

que le compte rendu soit déposé intégralement aux archives.

Adoptée à l'unanimité

#### 2024-02-0130

Autorisation – Renouvellement – Bail pour la location de quarante-cinq (45) cases de stationnement – 27, rue Young – Lot numéro 1 140 584 du cadastre du Québec – Société de gestion COGIR S.E.N.C. – 2024-2027

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-018;

CONSIDÉRANT QUE le bail conclu le 28 juin 2021 avec Société de gestion COGIR S.E.N.C. pour la location de quarante-cinq (45) cases de stationnement situées dans le terrain de stationnement sis au 27, rue Young, portant le numéro de lot 1 140 584 du cadastre du Québec, lequel vient à échéance le 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ce bail;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande son renouvellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Félix Dionne

de renouveler le bail conclu avec la Société de gestion COGIR S.E.N.C. relativement à la location de quarante-cinq (45) cases de stationnement situées sur le terrain de stationnement situé au 27, rue Young, portant le numéro de lot 1 140 584 du cadastre du Québec, pour un terme additionnel de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 mai 2027, et ce, aux mêmes termes et conditions prévus au bail, lequel est joint au sommaire numéro SJ-2024-018, et d'indexer, à compter du 1er janvier 2025, le loyer annuel unitaire selon l'Indice des prix à la consommation du Québec (IPC) du mois d'octobre de l'année précédente.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0131

Autorisation – Renouvellement – Entente relative à l'application du Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique – Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie – 2024-2029

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-019;

CONSIDÉRANT l'entente conclue le 24 septembre 2019, avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie, relativement à l'application du Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique, laquelle vient à échéance le 6 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande son renouvellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de renouveler l'entente conclue avec le Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie, relativement à l'application du Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique, et ce, pour un terme additionnel de cinq (5) ans, soit jusqu'au 6 septembre 2029, aux mêmes conditions prévues à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2024-019.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0132

Autorisation – Renouvellement d'ententes – Aide mutuelle pour la protection contre l'incendie – Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford – Ville de Saint-Hyacinthe – Ville de Cowansville – 2024-2025

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-020;

CONSIDÉRANT les ententes relatives à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, conclues avec la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, la Ville de Saint-Hyacinthe ainsi que la Ville de Cowansville, lesquelles viennent à échéance respectivement les 17 juin 2024, 18 juillet 2024 et 9 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement desdites ententes;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des incendies recommande le renouvellement des ententes pour un terme additionnel d'un (1) an;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de renouveler les ententes conclues avec la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, la Ville de Saint-Hyacinthe ainsi que la Ville de Cowansville, relativement à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, et ce, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'aux 17 juin 2025, 18 juillet 2025 et 9 juin 2025, le tout aux mêmes termes et conditions aux ententes jointes au sommaire numéro SJ-2024-020.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0133

Autorisation – Renouvellement d'entente – Gestionnaire de la formation des pompiers – École nationale des pompiers du Québec – 2024-2025

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-023;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 52 de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'École nationale des pompiers du Québec a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de *Loi sur la sécurité incendie* prévoit également que l'École nationale des pompiers du Québec peut confier à des établissements d'enseignement, aux services de sécurité incendie ou aux autres organismes offrant de la formation en sécurité incendie le mandat de donner ses cours de formation et ses programmes d'étude;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue, le 1er septembre 2023, avec l'École nationale des pompiers du Québec aux termes de laquelle celle-ci confiait à la Ville de Granby le mandat de donner de la formation conformément aux programmes de formation offerts par cette école, laquelle vient à échéance le 30 juin 2024.

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des incendies recommande son renouvellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de renouveler l'entente conclue, le 1<sup>er</sup> septembre 2023, avec l'École nationale des pompiers du Québec aux termes de laquelle la Ville se fait confier le mandat de donner de la formation conformément aux programmes de formation de l'École nationale des pompiers du Québec, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'au 30 juin 2025, aux mêmes termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2024-023; et

de payer la cotisation annuelle à l'École nationale des pompiers du Québec au montant estimé de 1 077,55 \$, plus taxes applicables, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 064-2024, en date du 7 février 2024.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0134

Autorisation de signature – Avenant numéro 1 – Entente relative à la gérance du stationnement du 385, rue Principale – Cégep de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-022;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue le 13 septembre 1994 avec le Cégep de Granby concernant l'entretien et la gérance du stationnement du 385, rue Principale, appartenant au Cégep de Granby, laquelle doit être modifiée;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay

appuyé par le conseiller Robert Riel

de modifier l'entente conclue avec le Cégep de Granby concernant l'entretien et la gérance du stationnement du 385, rue Principale afin de mettre fin à la location de 12 cases de stationnement, le tout conformément au projet d'avenant numéro 1 joint au sommaire numéro SJ-2024-022.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0135

Conclusion du contrat numéro 064/2024 – Fourniture et livraison d'uniformes pour le Service de police – 2024-2026 – Martin & Levesque inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-008;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Martin & Levesque inc., en date du 15 février 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay

appuyé par le conseiller Robert Riel

de conclure le contrat numéro 064/2024 pour la fourniture et la livraison d'uniformes pour le Service de police, pour la période du 27 février 2024 au 31 décembre 2025, avec Martin & Levesque inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 92 399,08 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 085-2024 et 001-2025, en date du 15 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0136

Conclusion du contrat numéro 006/2024 – Service de lavage extérieur de vitres – 2024-2026 – 9452-8130 Québec inc. (Vitres.Net)

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-006;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby; et

CONSIDÉRANT la soumission reçue de (9452-8130 Québec inc. (Vitres.Net), comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 1<sup>er</sup> février 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay

appuyé par le conseiller Paul Goulet

de conclure le contrat numéro 006/2024 pour le service de lavage extérieur de vitres, pour une période de trois (3) ans, soit du 17 mai 2024 au 31 décembre 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9452-8130 Québec inc. (Vitres.net), pour un montant total, taxes incluses, de 71 537,45 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 077-2024, 001-2025 et 001-2026, en date du 13 février 2024, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 10 janvier 2024 et aux addendas numéro 1, en date du 16 janvier 2024, numéro 2, en date du 19 janvier 2024, numéro 3, en date du 23 janvier 2024 et numéro 4, en date du 25 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0137

Conclusion du contrat numéro 042/2024 – Travaux de concassage et tamisage de résidus de béton et d'asphalte – 2024 – 175784 Canada inc. (Bricon)

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-009;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby; et

CONSIDÉRANT la soumission reçue de 175784 Canada inc. (Bricon), comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 6 février 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de conclure le contrat numéro 042/2024 pour des travaux de concassage et de tamisage de résidus de béton et d'asphalte accumulés sur le terrain du garage municipal afin d'obtenir un granulat concassé, au plus bas soumissionnaire conforme, soit 175784 Canada inc. (Bricon), pour un montant total estimé, taxes incluses, de 49 761,18 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 080-2024, en date du 14 février 2024, le tout conformément à la demande de soumission en date du 29 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0138

Conclusion du contrat numéro 053/2024 – Licences pour lecture de compteurs d'eau – 2024-2028 – Groupe X-Telia inc.

CONDIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-012;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel permet la lecture des compteurs d'eau et la compatibilité avec les antennes installées sur plusieurs bâtiments de la ville pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 alinéa 1, paragraphe 6 de la *Loi sur les cités et villes* édicte que les articles 573 et 573.1 de la loi ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants; et

CONSIDÉRANT l'offre du Groupe X-Telia inc. reçu le 13 février 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Félix Dionne

de conclure le contrat numéro 053/2024 pour le renouvellement des licences pour l'accès à la plateforme X-O permettant la lecture des compteurs d'eau, sans appel d'offres, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 31 décembre 2028, avec Groupe X-Telia inc., pour un montant total, taxes incluses, de 74 921,16 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 081-2024, 001-2025, 001-2026, 001-2027 et 001-2028, en date du 14 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0139

# Annulation de l'appel d'offres numéro 396/2023 – Gestion et vente d'affichages publicitaires dans les bâtiments sportifs municipaux

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-011;

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été reçue;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse

appuyé par le conseiller François Lemay

d'annuler l'appel d'offres numéro 396/2023 pour le mandat de services professionnels d'une firme pour assurer l'ensemble de la gestion et la vente des espaces d'affichage publicitaire dans les installations sportives, identifiées de la Ville de Granby.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0140

Reconduction du contrat numéro 091/2023 – Entretien et prolongement du réseau d'éclairage de rues – 2024-2025 – 2631-3270 Québec inc. (Fernando Lagacé Électrique enr.)

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-005;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne

appuyé par le conseiller Robert Vincent

de reconduire le contrat numéro 091/2023 pour l'entretien et le prolongement du réseau d'éclairage de rues avec 2631-3270 Québec inc. (Fernando Lagacé Électrique enr.), pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 4 avril 2024 au 3 avril 2025, aux prix unitaires majorés de 3% pour un montant total estimé, taxes incluses, de 165 925,06 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 076-2024 et 001-2025, en date du 13 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0141

# Autorisation – Acquisition de véhicules légers – Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – 2024

CONSIDÉRANT le sommaire de la division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-004;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de véhicules légers pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE les statuts du Centre d'acquisitions gouvernementales permettent aux municipalités de conclure une entente avec l'organisme pour joindre le regroupement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'adhérer au regroupement d'achat de véhicules légers du Centre d'acquisitions gouvernementales et de s'engager à s'approvisionner auprès des fournisseurs retenus pour l'acquisition de treize (13) véhicules, soit cinq (5) véhicules hybrides, trois (3) véhicules électriques et cinq (5) fourgonnettes pour une dépense totale approximative de 850 000 \$ taxes incluses aux fins de l'achat en immobilisations, payable à même le fonds de roulement, projet numéro 80424, ainsi qu'au fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 81024, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 066-2024, en date du 7 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

#### 2024-02-0142

Adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat d'habits de combats pour les pompiers – 2024-2026

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de tuyaux incendie et d'habits de combats pour pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire; et

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des habits de combats dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

de confier, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés d'habits de combats nécessaires pour ses activités;

de permettre à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Granby s'engage à fournir à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et en retournant ces documents à la date fixée;

de confier à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public SI-2024;

de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

de s'engager à respecter les termes dudit contrat pour sa durée, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025, avec possibilité de prolonger jusqu'au 30 juin 2026;

de procéder à l'achats de tous les différents produits inscrits au contrat auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2024;

de s'engager à payer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) des frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres numéro SI-2024, ce pourcentage est établi à 1 % (ou 250 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à 2 % (ou 300 \$ minimum sur 2 ans) pour les non-membres; et

qu'exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée à l'unanimité

### 2024-02-0143 Frais de recherche et de secrétariat – Année 2023 – Dépôt de document

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation portant le numéro SF-2024-010;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard appuyé par le conseiller François Lemay

de déposer, conformément à l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, la liste des remboursements autorisés par la municipalité relativement aux frais de recherche et de secrétariat pour l'année 2023, laquelle est jointe au sommaire numéro SF-2024-010.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0144

Mouvements de main-d'œuvre – 3 août 2023 au 4 mars 2024 – Ratification d'embauche – M. Simon Beausoleil au poste d'ingénieur de projets, à la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable – Embauche – M. Alexandre Rousseau-Cabana au poste de policier auxiliaire, au Service de police – Embauche – M. Frédérik Giroux au poste de coordonnateur du transport en commun, à la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable – Embauche – M<sup>me</sup> Lyne Rousseau au poste d'intervenante en médiation sociale à la Division développement sociale du Service des loisirs, de la culture et du développement social – Changement de statut – M<sup>me</sup> Élyane Carignan au poste de policière permanente, au Service de police – Nomination – M<sup>me</sup> Marie-Ève Giard au poste d'assistante-greffière à la cour municipale et perceptrice des amendes, à la Division cour municipale des Services juridiques – Nomination – M. Émile Gougeon au poste de lieutenant à temps plein, au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2024-004, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.).

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard appuyé par le conseiller Paul Goulet

1. d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 3 août 2023 au 4 mars 2024, pour le personnel permanent, régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus longuement spécifié au sommaire numéro RH-2024-004 et ses annexes.

Pour ce qui est du personnel permanent ou régulier :

- de ratifier l'embauche de monsieur Simon Beausoleil au poste d'ingénieur de projets, à la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, en date du 19 février 2024. Cette embauche est assujettie à une période de probation qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du Service, ainsi qu'aux modalités prévues dans la politique régissant le personnel cadre en vigueur, et selon toutes autres conditions négociées;
- d'embaucher monsieur Alexandre Rousseau-Cabana au poste de policier auxiliaire, au Service de police, en date du 20 février 2024. Il est à noter que la période de probation est réputée avoir été complétée à la satisfaction de la direction du Service;
- d'embaucher monsieur Frédérik Giroux au poste de coordonnateur du transport en commun, à la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, en date du 4 mars 2024. Cette embauche est assujettie à une période de probation qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du Service, ainsi qu'aux modalités prévues dans la politique régissant le personnel cadre en vigueur, et selon toutes autres conditions négociées;

- d'embaucher madame Lyne Rousseau au poste d'intervenante en médiation sociale, à la Division développement sociale du Service des loisirs, de la culture et du développement social, en date du 4 mars 2024. Cette embauche est assujettie à une période de probation qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du Service, ainsi qu'aux modalités prévues dans la politique régissant le personnel cadre en vigueur, et selon toutes autres conditions négociées;
- d'autoriser le changement de statut de madame Élyane Carignan au poste de policière permanente, au Service de police, en date du 20 février 2024.
  Il est à noter que la période de probation est réputée avoir été complétée à la satisfaction de la direction du Service;
- d'autoriser la nomination de madame Marie-Ève Giard au poste d'assistante-greffière à la cour municipale et perceptrice des amendes, à la Division cour municipale des Services juridiques, en date du 20 février 2024. Cette nomination est assujettie à une période de probation qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du Service, ainsi qu'aux modalités prévues dans la politique régissant le personnel cadre en vigueur, et selon toutes autres conditions négociées;
- d'autoriser la nomination de monsieur Émile Gougeon au poste de lieutenant à temps plein, au Service de sécurité incendie, en date du 20 février 2024. Cette embauche est assujettie à une période de probation ainsi qu'au respect des exigences, dont les modalités sont prévues dans la convention collective en vigueur, ainsi qu'aux directives établies par le Service de sécurité incendie, le tout devant être accompli à la satisfaction de la direction du Service;
- de prendre acte de la démission de monsieur Yanérik Goyette au poste de policier permanent au Service de police, en date du 14 février 2024;
- de prendre acte de la démission de madame Chantal Morissette au poste de cheffe - Division opérations, au Service des travaux publics, en date du 29 février 2024.
- 2. de ratifier les résultats suivants figurant au compte-rendu du comité d'évaluation des emplois cadres, tenu le 14 février 2024 :

#### **POSTES ÉVALUÉS ET RÉSULTATS**

# poste	Ancien titre	Ancienne classe	Ancien pointage	# poste	Nouveau titre du poste	Nouvelle classe	Nouveau pointage	Entrée en vigueur
S.O.	s.o.	s.o.	S.O.	114	Partenaire principale ou principal en ressources humaines - volet développement organisationnel et dotation	5	653	2024-02-20
S.O.	s.o.	s.o.	s.o.	115	Partenaire principale ou principal en ressources humaines - volet invalidité, indemnisation et régime de retraite	5	653	2024-02-20
s.o.	S.O.	S.O.	S.O.	116	Partenaire principale ou principal en ressources humaines - volet santé et sécurité et mieux-être	5	624	2024-02-20

le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 084-2024, en date du 15 février 2024.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum Déclaration d'intérêts

\*Changement de M<sup>me</sup> la conseillère Catherine Baudin déclare sont intérêt pour le sujet suivant. quorum Elle quitte donc son siège à la table des délibérations.

2024-02-0145

Annulation du processus de modification réglementaire – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les normes relatives au stationnement, d'autoriser les habitations multifamiliales et de préciser la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone commerciale HL06C

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-027;

CONSIDÉRANT QUE le projet requiert un encadrement particulier;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet

appuyé par le conseiller François Lemay

de mettre fin au processus d'adoption du projet de règlement numéro PP07-2027 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les normes relatives au stationnement, d'autoriser les habitations multifamiliales et de préciser la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone commerciale HL06C;

d'annuler l'assemblée publique consultation pour ledit projet de règlement qui devait avoir lieu le 21 février 2024, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville; et

d'utiliser les pouvoirs prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'y assujettir la propriété pour la réalisation du projet qui nécessite un encadrement particulier.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum

M<sup>me</sup> la conseillère Catherine Baudin réintègre son siège à la table des délibérations.

2024-02-0146

Autorisation à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Signature Innovation de la MRC de La Haute-Yamaska – Stationnements à vélos sécurisés

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2023-016;

CONSIDÉRANT QUE le programme Signature Innovation de la MRC de La Haute-Yamaska vise la réalisation de projets concrets et innovateurs afin de permettre à celle-ci de développer une identité territoriale forte autour du vélo;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du programme Signature Innovation et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière et confirmer sa contribution financière au projet;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projets de la Ville, M. Simon Côté, agit à titre de représentant de cette dernière auprès de la MRC de La Haute-Yamaska dans le cadre de ce dossier;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet

appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de présenter une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre du programme Signature Innovation pour la mise en place de stationnements sécurisés aux endroits suivants :

#### Casiers à vélos sécurisés :

- Parc Daniel-Johnson
- Bibliothèque
- Centre aquatique Desiardins
- Stationnement Johnson
- Centre Notre-Dame; et

de confirmer l'engagement de la Ville à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

#### 2024-02-0147

# Autorisation de signature – Entente relative à l'application du programme d'Excellence en Eau Potable, volet Traitement (PEXEP-T)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2024-017;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion programme d'Excellence en Eau Potable, volet Traitement (PEXEP-T) peut être une valeur ajoutée pour une Ville et que celle-ci comporte un volet reconnaissance qui récompense les efforts des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au PEXEP-T permettra des échanges de connaissances et l'optimisation de la station d'épuration;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne

appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de conclure l'entente relative à l'application du programme d'Excellence en Eau Potable, volet Traitement (PEXEP-T) entre Réseau Environnement et la Ville de Granby, le tout, selon les termes et conditions contenus au projet d'entente joint au sommaire numéro SIEMD-2024-017.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0148

Réception provisoire – Travaux de réfection partielle de voirie rurale – Rues diverses – Quartier terrasse Bellevue – Contrat numéro 138/2023 – Eurovia Québec Construction inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2024-018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accepter, en date du 11 septembre 2023, la réception provisoire des travaux de réfection partielle de voirie rurale des rues diverses pour le Quartier terrasse Bellevue, réalisés conformément aux plans et devis préparés par la Division ingénierie et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite au contrat numéro 138/2023 conclu entre la Ville de Granby et Eurovia Québec Construction inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0149

Autorisation – Bonification de budget – Aide financière pour le Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1) – Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – 2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-015;

CONSIDÉRANT les besoins observés dans la communauté en matière de pénurie de logements;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault

appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'accorder une aide financière supplémentaire à l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR) d'une somme 2 831,12 \$, pour la gestion du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1), les termes et conditions du versement de cette aide demeurant à être discutés avec le Service des loisirs de la culture et du développement social, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 573-2023, en date du 7 février 2024; et

de désigner M<sup>me</sup> Sylvie Chouinard, trésorière, à titre de représentante de la Ville de Granby dans ce dossier et de répondante pour l'application de l'entente et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins de ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0150

Autorisation – Activité spéciale – Festival du sport d'hiver – Granby Multi-Sports – Parc Daniel-Johnson – Report au 18 ou 24 février selon les prévisions météorologiques

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-032;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du sport d'hiver devait avoir lieu le 10 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les conditions météorologiques ont obligé le report du Festival;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation se conformera aux recommandations du Service de sécurité incendie;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de ratifier le report du festival du sport d'hiver le 18 février 2024, de midi à 16 heures;

de ratifier tous ajustements à la réglementation sur la circulation et le stationnement nécessaires à la tenue du Festival du sport d'hiver ainsi que l'affichage promotionnel et signalétique approprié, le tout suivant la demande d'autorisation et les documents joints à celle-ci, et le cas échéant, conformément aux exigences des services municipaux concernés; et

de ratifier la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 6 500 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 079-2024, en date du 13 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0151

Programme de remise de bourses de la persévérance scolaire - 2024

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-030;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif des bourses de la persévérance scolaire est de souligner et d'encourager la constance, l'engagement et les efforts continus des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) écoles secondaires du territoire de Granby ont exprimé leur intérêt pour le projet et ont adhéré aux critères de sélection des bourses de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité développement social et qualité de vie lors de la rencontre tenue le 17 janvier 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault

appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accorder une aide financière totale de 3 000 \$, remise sous forme de deux (2) bourses de persévérance scolaire de 300 \$, à chacune des cinq (5) écoles secondaires du territoire de Granby, à savoir :

- École de la Haute-Ville;
- École l'Envolée:
- École Joseph-Hermas-Leclerc;
- École secondaire du Verbe Divin; et
- · Collège du Mont-Sacré-Cœur;

laquelle aide financière est payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 067-2024, en date du 8 février 2024.

Les bourses seront remises par madame la mairesse, ou en son absence, une ou un élu municipal, lors d'une cérémonie de reconnaissance académique (ex. Gala Méritas) et qu'une prise de photo officielle sera effectuée pour chaque remise, pour utilisation sur les différents canaux de communication de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0152

Autorisation – Offre de cours pour personnes immigrantes – Sécurité aquatique pour adultes – Centre aquatique Desjardins de Granby – Printemps et automne 2024

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-026;

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité aquatique auprès des personnes issues de l'immigration et afin de prévenir les accidents liés à l'eau;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser des environnements sains, sécuritaires et harmonieux en sport et activité physique;

CONSIDÉRANT le plan d'action d'accueil, d'accompagnement et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles; et

CONSIDÉRANT la recommandation du comité activités sportives et de plein air, lors de la rencontre tenue le 30 janvier 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse

appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'autoriser la Division aquatique et sport du Service des loisirs, de la culture et du développement social à offrir gratuitement deux (2) sessions de dix (10) cours, de niveau Adulte 1, soit au printemps et à l'automne 2024, et destinés à la clientèle issue de l'immigration; et

d'accorder la somme de 1 250 \$ détaillé comme suit pour les deux (2) sessions :

- Vingt (20) heures de cours sont à prévoir pour les deux (2) sessions de dix (10) cours;
- Huit (8) participants par session;
- Frais de location du bassin (21 \$/h) pour un total de 420 \$; et
- Frais pour le personnel aquatique (41,5 \$/h) pour un total de 830 \$.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 065-2024, en date du 7 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0153

# Autorisation – Activité spéciale – Grand Tour Banque Nationale – Fondation Jeunes en Tête – Parc naturel du Mont – 5 au 7 juillet 2024

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser tous ajustements à la réglementation sur la circulation et le stationnement nécessaires à la tenue du Grand Tour Banque Nationale qui se déroulera du 5 au 7 juillet 2024 ainsi que l'affichage promotionnel et signalétique approprié, le tout suivant la demande d'autorisation et les documents joints à celle-ci, et le cas échéant, conformément aux exigences des services municipaux concernés;

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 6 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 078-2023, en date du 13 février 2024; et

de facturer à l'organisme les coûts en services municipaux demandés au-delà du 6 000 \$ préalablement autorisé;

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0154

# Appui – Demande de permis de réunion – Service ou vente de boissons alcoolisées – 2024

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-027;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'appuyer par résolution la demande de permis de réunion ou de vente d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour les événements suivants :

Événements	Dates	Lieux
Rendez-vous agro alimentaires de Pâques (CTGR)	23 et 24 mars	Centre Notre- Dame
Tournois de baseball (Granby Multi-Sports)	8, 20 et 27 juin	Centre sportif Louis-Choinière
Rendez-vous agro alimentaires des Fêtes (CTGR)	29, 30 novembre et 1 <sup>er</sup> décembre	Centre Notre- Dame

d'autoriser la consommation et la vente d'alcool selon les événements précités, suivant l'obtention du permis requis selon les critères établis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0155

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables à l'implantation des bâtiments et des constructions accessoires et de préciser les dispositions relatives aux traverses de cours d'eau dans le cas d'un terrain de coin

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP09-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Paul Goulet donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables à l'implantation des bâtiments et des constructions accessoires et de préciser les dispositions relatives aux traverses de cours d'eau dans le cas d'un terrain de coin.

2024-02-0156

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP09-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables à l'implantation des bâtiments et des constructions accessoires et de préciser les dispositions relatives aux traverses de cours d'eau dans le cas d'un terrain de coin

CONSIDÉRANT l'article 356 de la Loi sur les cités et villes:

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP09-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet

appuyé par le conseiller François Lemay

que le premier projet de règlement numéro PP09-2024, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP09-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables à l'implantation des bâtiments et des constructions accessoires et de préciser les dispositions relatives aux traverses de cours d'eau dans le cas d'un terrain de coin », soit adopté; et

qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le 27 mars 2024, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2024-02-0157

Adoption – Règlement numéro 1294-2024 autorisant des dépenses en immobilisations et décrétant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 4 167 500 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 février 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1294-2024 autorisant des dépenses en immobilisations et décrétant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 4 167 500 \$ », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 février 2024, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

## 2024-02-0158

#### Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes

#### 1. M. Francis Vincent, district 3

M. Francis Vincent remercie le conseil pour la fin du processus et demande aux élus de respecter les orientations du PPU.

## 2. M. Richard Dubé, district 2

M. Richard Dubé demande s'il est possible de contingenter les achats sur Amazon afin de favoriser les achats locaux.

#### 3. M<sup>me</sup> France Lafrenière, district 3

M<sup>me</sup> France Lafrenière demande d'utiliser les babillards électroniques pour informer les gens des modifications de zonage.

### 4. M. Jaouad El kaabi, district 8

M. Jaouad El kaabi expose certains droits protégés par la Charte des droits et libertés.

### 5. M<sup>me</sup> Nathalie Lapalme, district 3

M<sup>me</sup> Nathalie Lapalme dénonce une problématique en lien avec la consommation de substances dans certains secteurs de la rue Principale.

## 6. M. Pierre-Albert Morin, district 3

M. Pierre-Albert Morin questionne le déboisement près de la rue Lindor ainsi que la déclaration d'intérêt de M<sup>me</sup> Baudin au point 9.1. à l'ordre du jour.

## 2024-02-0159 **Levée de la séance**

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard appuyé par le conseiller François Lemay

de lever la séance. Il est 20 h 34.

	Adoptée à l'unanimité
	_
Julie Bourdon, mairesse	M <sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe